

Conseil d'école élémentaire du 4 novembre 2011

Notes de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Présents:

- l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (M. le premier adjoint et Mme l'élue Commission Ecoles),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (I.Etchevers, I.Lacau, C.Costa, F.Raymond-Ferraro, N.Mey, JG.Buy, I.Massucco, A.Giordanengo)

Notes prises par les délégués des parents, en particulier sur les questions des parents, et envoyées à l'école pour inclusion/intégration dans le compte rendu.

Points à l'ordre du jour ordinaire:

- **Elections des délégués des parents**
 - Avec 303 votants et 290 suffrages exprimés pour 455 parents inscrits, la liste APE est élue, consistant de 11 représentants et 2 remplaçants (voir la [liste des contacts](#)).
- **Effectifs et classes**
 - Elèves effectifs en légère hausse par rapport à l'année dernière, et repartis en 11 classes (2 CP, 2 CE1, 2 CE2, 3 CM1, 2 CM2).
- **Budget**
 - Cette année aussi, le budget communal est complété par une subvention très généreuse par le Comité des Fêtes, association de parents bénévoles de la commune.
- **Activités et sorties**
 - Les activités et sorties prévues cette année sont: éducation physique, musique, lecture à la bibliothèque, informatique, natation, sorties en montagne (ski/skating/raquettes), sorties ENS (Espaces Naturels Sensibles), classe transplantée (en Auvergne).
- **Projet d'école**
 - L'école poursuit son investissement dans le projet d'école 2010-2013 portant sur 3 axes: (a) amélioration des résultats scolaires de tous les élèves et réduction des écarts entre élèves, (b) prise en charge de la difficulté scolaire, (c) encadrement du parcours artistique et culturel des élèves du CP au CM2.
- **Règlement d'école, nouveaux travaux dans l'école**
 - Le règlement d'école est mis à jour et approuvé après le rajout de l'interdiction de monter sur les toits.
 - Plusieurs travaux ont été entrepris cet été, on peut remercier chaleureusement la mairie pour son investissement dans l'entretien et l'amélioration des locaux et des conditions de travail.
- **Aide personnalisée**
 - Les enfants montrant des difficultés passagères sont pris en aide personnalisée par les enseignants sous forme d'atelier avec 6 enfants au maximum.
- **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**
 - Ce document de l'école est élaboré pour faire face aux risques majeurs auxquels nos élèves peuvent être confrontés (incendie et séisme). Il est mis à jour

- régulièrement, et un exemplaire est présent dans chaque classe ainsi que dans la malle PPMS de l'école.
- Une fiche récapitulative des comportements attendus des parents, avec titre "Les bons réflexes en cas d'accident majeur", a été rendue aux familles.
 - Des exercices d'évacuation de type incendie et séisme ont lieu plusieurs fois dans l'année.
- **Occupation des locaux**
 - Les locaux sont interdits à toute personne étrangère aux services. Prochainement, un portail électrique sera installé, les autres portails sont fermés en permanence sauf pour les entrées et sorties sous la surveillance d'un adulte. Les enfants arrivant en retard doivent être accompagnés dans les classes par un adulte qui signe alors un avis de retard avec la mention du motif.
 - Des associations utilisent les locaux à partir de 18h30, sous le contrôle de conventions accordées avec la mairie.

Questions par les délégués des parents:

1. Durée des horaires des études avant la garderie

(question initialement abordée en Commission Ecoles avec la Mairie)

- Les études surveillées sont un peu longs pour certains des plus petits. Serait-il possible d'avoir pour les plus petits une durée plus réduite, par exemple en prolongeant la récréation avant?
- Alternativement, et pour l'année prochaine, serait-il possible de définir avec la Mairie un système pour que les parents puissent sélectionner, en début d'année, qu'un enfant en CE1 puisse aller en garderie plutôt qu'en études?

Réponse:

- A ce jour, il existe deux types d'études parallèles:
 - la garderie pour les classes de CP,
 - l'étude surveillée pour les niveaux supérieurs.
- Les CP sont à ce jour déjà très nombreux en garderie le soir. Au regard de l'organisation que cela imposerait, il n'est pas possible de proposer le choix pour les élèves de CE1 d'aller en garderie ou en étude surveillée.
- Les élèves allant à l'étude ont un quart d'heure de récréation avant d'entrer en salle. Même si les enseignants s'accordent à dire que l'étude peut être bruyante au vu du nombre d'élèves présents, c'est aussi un moment privilégié au cours duquel les élèves bénéficient d'aide à la lecture, à l'écriture et peuvent avoir, en plus, des activités calmes (dessins, jeux,...) au sein de la classe.

2. Dépose minute le matin et utilisation du parking

(question soulevée par M. Stouf de la Police Municipale)

- Il faudrait rappeler aux parents les différentes méthodes de dépose matinale dans le parking, car M. Stouf remarque parfois des comportements pas corrects.
- Serait-il possible de résumer en écrit un certain nombre de règles d'usage du parking et de la dépose minute, et de le distribuer aux parents? Qui peut fournir ce résumé?

Réponse:

- Le parking ne faisant pas partie de l'enceinte de l'établissement scolaire, il n'est pas possible d'ajouter au règlement intérieur un alinéa relatif à l'utilisation des aires de stationnement. Dans les années précédentes, la mairie avait déjà communiqué aux parents les règles de bonne utilisation du dépose-minute et du parking.
- Une nouvelle note sera donc préparée en ce sens et distribuée à l'ensemble des parents.

3. Projet de visite aux volcans d'Auvergne

(question soulevée par des parents de CM2)

- Les deux classes de CM2 considèrent le plan d'une visite aux volcans d'Auvergne vers mai, probablement avec une cotisation des familles d'environ 200 euros par enfant.
- Les parents trouvent que c'est un projet magnifique, et certains parents trouvent que le prix peut être cher pour certains. Quel est l'approche prise pour le financement de ce projet, et est-ce que certaines familles pourraient bénéficier d'une aide?

Réponse:

- Le projet de classe transplantée s'articule de la manière suivante:
 - du 2 au 6 avril 2011 en Auvergne,
 - le thème étudié sera celui des volcans.
- Le coût par enfant est de 281 euros toutes taxes comprises, la mairie participant à hauteur de 12 euros par jour et par enfant, en plus du transport (environ 500 euros).
- Une réflexion est en cours au sein du corps enseignant afin de limiter au maximum la participation des parents d'élèves au financement du voyage. En plus de l'aide de la coopérative, il est envisagé d'organiser des actions pour co-financer le séjour:
 - Les parents étant déjà fortement sollicités au cours de l'année par diverses actions organisées par le comité des fêtes de l'école, la vente de produits au marché de Noël pourrait, par exemple, permettre de faire participer les habitants de la commune eux-mêmes.
 - Isabelle Massucco fait part du soutien des parents d'élèves dans cette démarche. Les enseignants les rassurent en précisant que leur participation sera au maximum de 200 euros, les parents en difficulté pouvant faire une demande d'aide auprès des services sociaux de la mairie.

4. Accès des classes CM2 par les toilettes

(persistance du problème remarquée par un parent de CM2)

- Les accès en classe de CM2 par les toilettes semblent continuer, contrairement à ce qui avait été expliqué dans le conseil du 28 juin 2011.
- S'agit-il d'exceptions occasionnelles à la discipline, ou d'une habitude? Pourriez-vous rassurer les parents que la décision prise reste valable?
- Serait-il plus sûr et efficace de condamner cette entrée aux classes?

Réponse:

- Pour gagner du temps et éviter des désagréments à l'intérieur même de l'école (bruits, portes ouvertes, courants d'air,...) les enfants passent par les toilettes afin de rejoindre la cour ou le couloir devant la salle de classe. Actuellement l'ensemble de la classe met 45 secondes à traverser les toilettes.
- Le problème évoqué par les parents est celui du manque d'hygiène que ce parcours impose en faisant passer les enfants devant des urinoirs.
- L'école propose donc de faire passer les enfants par les toilettes des filles (toilettes fermées) afin d'éviter de passer devant les urinoirs.
- Il sera envisageable de fermer les urinoirs si cette décision n'était pas suffisante.

5. Grille tarifaire de la cantine

(question soulevée par un parent, et qui pourrait être d'intérêt plus général, mais il n'y a pas eu de sondage formel des parents sur ce sujet)

- La grille des prix de la cantine est très pénalisante pour les "hautes tranches", avec une très grande différence de prix entre les tranches, et avec plus de poids financier pour les familles des "hautes tranches" dont les deux parents travaillent et dont les enfants ont besoin de la cantine tous les jours (avec presque 7 euros par jour et par

enfant, un prix qui reste considérable même si inférieur au coût de la prestation encouru par la Mairie).

- Le système du QF étant déjà largement utilisé dans tous les secteurs pour permettre une dose considérable de solidarité sociale, ne serait-il pas plus juste de distribuer de façon moins extrême les différences des subventions municipales entre les tranches? Ces subventions, d'ailleurs, proviennent de systèmes de collecte qui sont déjà structurés pour peser différemment sur les différentes tranches contribuables.
- Indépendamment de la distribution du prix entre les tranches, serait-il possible de revoir à la baisse le coût de la prestation encouru par la Mairie, sachant aussi que la majorité du coût n'est pas la nourriture mais le niveau de service choisi pour l'encadrement et l'accompagnement?

Réponse:

- La grille tarifaire a été révisée par la mairie il y a 18 mois, en prenant en compte les tarifs proposés par les communes environnantes. Les tarifs appliqués par Saint Martin d'Uriage sont dans la moyenne.
- La mairie précise son souhait de maintenir les tarifs appliqués et se veut garant d'un système de répartition destiné à favoriser la solidarité.

6. Poids et contenu des cartables

(question soulevée par un parent, et qui pourrait être d'intérêt plus général, mais il n'y a pas eu de sondage formel des parents sur ce sujet)

- Les cartables de certaines classes (exemple dans la question: CE2 B) sont très lourds pour des jeunes enfants, certains d'entre eux venant à l'école à pieds.
- Est-il vraiment nécessaire de faire l'aller-retour tous les jours avec autant de livres et cahiers en grand format, ou pourrait-il y avoir des façons pour réduire le poids quelques fois?

Réponse:

- Les enseignants sont sensibles à ce problème et un véritable travail est effectué afin de rappeler quotidiennement aux enfants de laisser en classe les outils de travail dont ils n'ont pas besoin à la maison pour les devoirs prévus.
- Les livres lourds, grands cahiers ou classeurs, sont, pour certaines classes, apportés à la maison tous les 15 jours ou tous les mois pour éviter de charger les cartables.
- Les parents sont invités de leur côté à répéter aux enfants de n'apporter que le matériel nécessaire aux devoirs.

7. Ski alpin

(question soulevée pendant la réunion même du conseil d'école)

- Lors de sorties de ski, un groupe (généralement celui des enfants confirmés) est pris en charge par un enseignant plutôt que par un moniteur de ski breveté d'Etat, alors que ces enfants règlent la même cotisation que les autres.
- Nous venons d'entendre qu'il faut un moniteur breveté d'Etat pour le tir à l'arc, cette obligation n'est-elle pas la même pour le ski alpin?

Réponse:

- Les enseignants ont le droit d'encadrer le ski. La question ne s'est jamais posée. Auparavant il y avait même plusieurs enseignants qui encadraient des groupes, dans un souci de faire baisser le coût de l'activité.